



AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1270-64 ET 1275-282

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1270-64 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n<sup>o</sup> 1270 afin de retirer le nombre d'unités applicables aux habitations unifamiliales contiguës dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »**

QUE le Règlement n<sup>o</sup> 1275-282 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur, le rapport plancher/terrain et l'architecture des bâtiments principaux**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 mars 2020.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 20-04-08-08 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 8 avril 2020 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt (2020) sous le numéro de certificat VD 2020-01.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)